

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023



ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231004-DE

Exécutoire le 31 octobre 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	<b>Séance du 16 octobre 2023</b>
Date de la convocation : 10 octobre 2023	
<b>Delib20231004</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN  
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231004-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

**Delib20231004**

**OBJET : Communauté Urbaine Caen la mer – Avis du conseil municipal sur l'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social,

Après avoir pris connaissance des explications données dans la foire aux questions transmise avec ce projet,

Après en avoir débattu, estime :

- ✓ que cette cotation peut constituer une réelle aide à la décision au sein des commissions d'attribution de logements,
- ✓ qu'un système de cotation doit avoir pour but l'égalité de traitement des demandeurs,
- ✓ que pour que l'égalité de traitement des demandes soit effective, il faut que les critères de cotation et de pondération soient suffisamment précis,
- ✓ qu'il n'est, par ailleurs, pas précisé par qui seront décidés l'application ou le retrait des points et qu'en fonction des personnes, il y a un risque de subjectivité,
- ✓ que la grille de cotation pour les situations générant du malus est trop imprécise,
- ✓ qu'il apparaît en conséquence qu'il y a un risque très important de rupture d'égalité de traitement des candidats à la demande de logement social,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023



ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231004-DE

Exécutoire le 31 octobre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis **défavorable** au projet d'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN